



## FICHE INDIVIDUELLE PLONGEE POUR LICENCE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : □□ / □□ / □□□□

Lieu de naissance (Département) : ..... ( ..... )

Adresse : Rue : .....

CP : □□□□□ Commune : .....

Tel Fixe □□□□□□□□□□ portable □□□□□□□□□□

Email : ..... @ .....

Type de cotisation : Membre actif  Membre bienfaiteur

Niveau de plongée : ..... N° de licence : .....

Allergie connue : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

J'autorise le CPO a utiliser des photos ou films sur lesquels je suis présent(e) sur leur site internet ou leur page Facebook.

## PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE PROBLEME

Nom : ..... Prénom : .....

Lien familial ou autre : .....

Adresse : Rue : .....

CP : □□□□□ Commune : .....

Tél portable : □□□□□□□□□□

Autorisation parentale :

Je soussigné (Nom Prénom) ..... agissant en  
qualité de père , mère , tuteur

autorise (nom, prénom) ..... à pratiquer  
l'activité de plongée sous-marine et accepte que les responsables du Club de plongée de l'Ozon ou  
ses moniteurs autorisent en mon nom une prise en charge médicale dans un service approprié en  
cas de besoin.

Signature



# Règlement intérieur

## • COTISATION MEMBRE ACTIF :

- Prix fixé par le comité directeur, intégralité jusqu'au 31 décembre, à partir du 1er janvier suivant la décision du comité directeur.
- 25 % de la cotisation pour les membres du bureau avec un an d'ancienneté du bureau.
- 25 % de la cotisation pour les encadrants avec un an d'ancienneté et ayant pratiqué au moins 15 séances d'encadrements sur l'année précédente.
- une réduction de 10 % sur la cotisation à partir du deuxième membre de la famille.

## • COTISATION MEMBRE BIENFAITEUR :

- prix fixé par le comité directeur.

## • PLONGEE ENFANT :

- prix fixé par le comité directeur, intégralité jusqu'au 31 décembre, à partir du 1er janvier suivant la décision du comité directeur.
- entraînement piscine et lac à partir de 10 ans sauf avis du comité directeur.
- les sorties week-end en mer se feront à partir de 14 ans.

## • SORTIE MER :

- 25 % du prix de la sortie pour les encadrants désignés par le président et qui encadrent des personnes durant la sortie.
- les inscriptions se feront avec le paiement en totalité acompte + solde avant la date butoir de la sortie, aucun remboursement ne sera fait à part en cas de force majeure.

## • ENTRAINEMENT ET FORMATION :

- en piscine tous les mardis de 19h à 20h30 pour l'entraînement et pour la formation au niveau 1 et initiateur.
- en lac pour préparation aux niveaux 1, 2, et initiateurs.
- en mer pour le niveau 3.
- L'accès à la piscine et aux activités sportives de toutes personnes extérieures au club devra avoir l'autorisation du président et l'autorisation du directeur de plongée pour avoir l'accès au bassin.

## • SORTIE LAC (Chamagnieu) :

- le paiement de l'entrée sera pris en charge par le club à 50 % et gratuit pour les personnes qui encadrent des personnes durant la sortie.
- pour toutes sorties organisées par le club, les personnes extérieures du Club CPO devront avoir l'autorisation du président.

## • MATERIEL :

- caution pour le prêt du matériel : une caution sera demandée pour chaque élément emprunté, elle sera rendue après restitution du matériel dans son état initial.
- Le montant de la caution sera fixé par le comité directeur.
- Le matériel sera utilisé uniquement pour les activités au sein du club CPO, interdiction pour les activités hors club.
- Gonflage : uniquement pour les activités du club CPO, interdiction pour les activités hors club.

## • ALCOOL ET STUPEFIANT EN ACTIVITE :

- le verre de convivialité est toléré au sein du club. Toute personne en état ébrié ou en présence de stupéfiant pendant les activités (manifestation, sortie plongée et entraînement) sera exclue de l'activité et de la pratique de la plongée.

## • PREROGATIVE EN PLONGEE :

- la plongée est soumise au code du sport, toute personne doit plonger dans ses prérogatives et se soumettre aux directives fixées par le directeur de plongée.

## • ENCADREMENT :

- une liste d'encadrant sera établie par le comité directeur en début de saison et elle sera diffusée aux membres du club.